

*Difficultés dans le domaine du travail*

● (2030)

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** A l'ordre. Je regrette beaucoup d'avoir à interrompre le député mais son temps de parole est maintenant expiré.

[Français]

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Monsieur le président, je voudrais aussi remercier l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne) qui nous permet d'élaborer un peu plus longtemps sur les conflits ouvriers ou sur les méthodes de relations de travail qui existent actuellement au Canada. Malheureusement, je ne peux pas le remercier plus longuement, parce qu'à la suite de son discours je pense que je ne peux absolument pas être d'accord avec lui.

J'aimerais, monsieur le président, relire ce qui est en fait ni plus ni moins la motion qui a été proposée par le Parti Crédit Social du Canada, par l'entremise de l'honorable député de Kamouraska:

Que la Chambre déplore la négligence du gouvernement à modifier la législation en vue de remédier aux difficultés actuelles à tous les niveaux dans le domaine du travail.

Dès le départ, monsieur le président, j'aimerais traiter d'un sujet d'actualité pour démontrer que ce n'est pas nécessairement le gouvernement qui, par des mesures législatives, va régler les problèmes à l'intérieur du syndicalisme.

J'ai le problème suivant à exposer très brièvement. Prenons le problème des Postes à Montréal où deux syndicats, actuellement, sont en négociation. Le premier, le syndicat des facteurs a accepté à 82 p. 100 les offres faites par l'entremise du ministre. Les gens ont voté d'une façon très démocratique en vertu d'une constitution d'un syndicat à travers le pays pour l'acceptation des offres patronales. On n'a pas entendu maugréer que le ministre des Postes (M. Mackasey) était antisyndical.

En même temps, il existait un autre problème dans un autre syndicat, le Syndicat des postiers, qui, lui, a commencé à négocier en même temps que le Syndicat des facteurs. A l'heure actuelle, aucune clause n'est réglée. De plus, il dit que le ministre, qui a tout de même fait des offres très valables qui ont été acceptées à 82 p. 100 par les facteurs, est antisyndical.

Je pense, monsieur le président, que le problème ne se situe pas au niveau des mesures législatives, des hommes qui ont à prendre les décisions. Si on veut avoir une société qui se respecte, il faut tout de même aussi que cette société-là, avec tous les corps intermédiaires qu'elle comporte, respecte les lois, les «gentlemen's agreements», les conventions collectives signées pour un, deux ou trois ans. Je pense que le problème qui se crée en fin de compte, et j'ai pris l'exemple postiers versus facteurs, devient en fin de compte un problème d'individus.

Il y a des gens qui, aujourd'hui, dans le monde du syndicat, oublient que lorsqu'on est syndicaliste c'est pour faire du syndicalisme, et non pas pour aller faire de la politique ou courir après le pouvoir. Et, la notion de plus en plus grande qui se répand à l'intérieur de certains dirigeants de syndicats n'est pas nécessairement d'essayer d'instruire leurs membres auprès des syndicats pour les justes revendications qu'ils peuvent avoir, mais tout simplement d'essayer de grossir leurs effectifs et, suite à cela, augmenter leur propre pouvoir personnel.

Cela est facile aujourd'hui, des gens aiment dire: Moi, je suis président d'un syndicat de 80,000 membres au pays. Un autre gars dira qu'il est président de 1,000 membres et

[M. Allard.]

s'imaginera avoir plus de pouvoirs parce qu'il aura 80,000 membres.

Monsieur le président, j'ai plus de respect pour une personne qui est président d'un syndicat de 1,000 membres et qui a à cœur de faire respecter une convention collective qu'il a signée, d'essayer de faire avancer la cause des travailleurs, de s'occuper pleinement des travailleurs et non pas d'essayer de les jouer, de les amener à de faux problèmes.

Actuellement, chez les postiers, à Montréal, on essaie de faire rejeter les négociations qui se font de bonne foi en disant: On ne négocie pas tant et aussi longtemps que ceux qui ont été suspendus, qui ont été congédiés, ne seront pas réengagés.

Comment se fait-il, monsieur le président, que ces gens-là, depuis plusieurs années, acceptent à l'intérieur des conventions collectives qu'un membre non satisfait, qu'un employé non satisfait d'une décision de l'employeur et à juste raison décide soit de présenter un grief, soit d'aller devant un tribunal d'arbitrage? Comment se fait-il que ces mêmes gens-là aujourd'hui, qui depuis déjà plusieurs années réclamaient ces clauses à l'intérieur des conventions collectives, ne veulent même pas accepter le principe de dire si le ministre un tel a fait des erreurs en congédiant ou en suspendant, nous irons devant un tribunal du travail?

Je pense que le ministre des Postes (M. Mackasey) a fait une offre très raisonnable, que plusieurs présidents de centrales ouvrières auraient aimé entendre de plusieurs présidents de compagnies. Jamais et au grand jamais plusieurs présidents de compagnies ont refusé cette formule. On a eu un ministre des Postes qui a dit d'accord, messieurs, si vous pensez que le jugement que j'ai porté, si vous pensez que mes responsables à Montréal ont porté un faux jugement, si vous pensez qu'ils ont pris une mauvaise décision, je suis prêt à soumettre à l'arbitrage les problèmes de 18 ou 20 personnes qui ont été congédiées ou de 500 à 600 personnes qui ont été suspendues pour un jour ou deux.

Le ministre a dit: Nous irons à l'arbitrage si vous le décidez. Comment se fait-il, monsieur le président, que ces gens-là refusent ce système alors que celui-ci les a servis depuis de longues années?

Je pense, monsieur le président, qu'il y a des gens qui sont à la tête du syndicat postier à Montréal, qu'ils ne sont pas là pour faire errer, et pour aider leurs membres. Ils sont là pour se faire du capital politique, c'est-à-dire de la petite politique obscure à l'intérieur d'un syndicat afin de se faire connaître et peut-être un jour posséder une centrale ouvrière au Québec. Voilà peut-être ce que le président des postiers cherche actuellement à Montréal, et ce, au détriment des travailleurs.

Monsieur le président, j'ai entendu des personnes à la Chambre qui disaient que la formule Rand était une formule qu'il faudrait peut-être faire disparaître. Je ne suis absolument pas d'accord avec cela car s'il y a des présidents de syndicat, monsieur le président, qui, en fin de compte, sont un peu malhonnêtes dans le mandat qu'ils reçoivent, il y a aussi des présidents de compagnies, des compagnies multinationales qui sont incapables de respecter les gens avec qui ils travaillent, les gens qui leur font faire de l'argent durant toute l'année.

Et j'ai en mémoire une chose que je vis depuis déjà 17 mois, un conflit qui existe à la United Aircraft, la compagnie dont le nom qui n'est plus rentable auprès de la population a été changé pour Pratt and Whitney. Il y a des